

Carnet RH : Ce panneau publicitaire, visible à Saint-Priest-en-Jarez (Loire), est-il conforme à la déontologie médicale ?

26-11-2014

avec

- A Saint-Priest-en-Jarez (Loire), une clinique présente une infirmière sexy sur un panneau publicitaire destiné à faire connaître son établissement.

-

Sur un autre panneau, c'est un infirmier, non moins provocateur, qu'on peut observer :

-

Ces affiches ont suscité une réaction de l'Ordre des infirmiers de la Loire, de cliniques concurrentes, et du CHU de Saint-Etienne, qui ont décidé de porter plainte contre la clinique du Parc pour manquements déontologiques devant l'Ordre des médecins.

-

Les plaignants avancent que l'article 19 du code de déontologie stipule que les professions médicales, y compris les cliniques, ne peuvent pas faire de publicité, et que l'article 56 impose aux médecins de respecter un principe de confraternité.

-

Le jugement est attendu prochainement.